

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
COMMUNE DE CORNEILLA-DE-LA-RIVIERE

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUILLET 2015**

Conseillers en exercice : 19
Conseillers Présents : 14
Procuration : 1
Absents excusés : 4
Convocation : 20 Juillet 2015

L'an deux mille quinze et le vingt sept juillet à vingt heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Gislène BELTRAN-CHARRE, Maire.

Présents : Mmes Gislène BELTRAN-CHARRE, Eliane MATEU, Maria PEYRE, Michèle POUS, Thérèse SALAMONE, Marie-Laure THUBERT, Marie-Claire VIROLLE, MM. Alain BERNARD, René Jean CABBILLAU, Bernard HALLER, René LAVILLE, Gérard LLENSE, Marc MADINE, Michel NIETO.

Procuration : Mme Fanny BRAZES à Mme Gislène BELTRAN-CHARRE.

Absents excusés : Mmes Sophie BAUX, Michèle CHAMPAGNE, MM. René PARRAMON, Jacques SCHMIDT.

Monsieur Marc MADINE a été nommé Secrétaire de Séance.

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2015

Le Procès-verbal de la séance du 8 Juin 2015 est approuvé à l'**UNANIMITE** des membres présents et représentés.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Par délibération du 5 Mai 2014, le Conseil Municipal a donné délégation au Maire pour prendre des décisions à sa place dans des domaines bien précis.

Les décisions du Maire depuis le dernier conseil municipal ont été les suivantes :

- **N° 2015 / 06 DU 11 JUIN 2015** : attribution de la Mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du réseau d'assainissement de la rue neuve et de la rue de la forge au bureau d'études Pure Environnement, domicilié à Perpignan, pour un montant de 10 340,00 € HT soit 12 408,00 € TTC.
- **N° 2015/07 DU 11 JUIN 2015** : attribution de la mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du réseau d'adduction d'eau potable de la rue neuve et de la rue de la forge au bureau d'études Pure Environnement, domicilié à Perpignan, pour un montant de 9 800,00 € HT soit 11 760,00 € TTC.

- **N° 2015/08 DU 12 JUIN 2015** : réalisation d'un site Internet : Mission confiée à la société Nethik, domiciliée 4 place des moineaux à Argelès-sur-Mer, pour un montant de base de 2 120,00 € HT soit 2 544,00 € TTC et une option de 320,00 € HT soit 384,00 € TTC, donc un coût global de 2 440,00 € HT soit 2 928,00 € TTC.
- **N° 2015/09 DU 26 JUIN 2015** : réalisation d'un parking aux ateliers municipaux : marché confié l'entreprise Eiffage Travaux Publics, domiciliée Chemin de Villeneuve de la Raho à Saleilles, pour un montant de 32 898,56 € HT soit 39 478,27 € TTC.
- **N° 2015/10 DU 26 JUIN 2015** : réfection de voiries : marché confié à l'entreprise Malet, domiciliée 565 rue louis delage à Perpignan, pour un montant de 44 627,73 € HT soit 53 553,28 € TTC.
- **N° 2015/11 DU 26 JUIN 2016** : remplacement des menuiseries de la mairie : prestation confiée par l'entreprise KMS 66, domiciliée 4 rue des aspres à Corneilla la Rivière, pour un montant de 8 575,60 € HT soit 10 290,72 € TTC.

ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX EN VUE DE LA CONSTRUCTION DE DEUX LITS DE SECHAGE DES BOUES SUPPLEMENTAIRES A LA STATION D'EPURATION

Madame le Maire rappelle les dispositions du code des marchés publics et notamment son article 28 relatif aux procédures dites adaptées.

ELLE rappelle que la délibération du conseil municipal en date du 5 Mai 2014 donnant, en application des dispositions de l'article L. 2122-22 4° du Code Général des Collectivités Territoriales, des délégations au maire ne lui permet pas de signer un marché dépassant les 90 000 € HT.

ELLE précise qu'une consultation a été lancée sur le Bulletin Officiel des Marchés Publics le 12 juin 2015 pour la construction de deux lits de séchage des boues supplémentaires à la station d'épuration de Corneilla de la Rivière ;

Deux offres ont été remises dans les délais, fixés au 17 juillet 2015 à 12h00 ; Il s'agit des entreprises Sade (Elne) et Sole & Fils (Perpignan).

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 20 juillet 2015 pour procéder à l'ouverture des enveloppes puis, le 27 juillet 2015 après analyse technique et financière des offres en vue de sélectionner l'offre la mieux disante au vu des critères énoncés dans l'avis d'appel public à la concurrence, à savoir 50% pour le prix des prestations, 50% pour le mémoire technique;

La commission d'appel d'offres a proposé de retenir l'entreprise ayant établie l'offre économiquement la plus avantageuse à savoir l'entreprise SADE, domiciliée au Centre de travaux de Perpignan, rue Charles Cros à Elne (66 200) pour un montant global de 130 963,50 € HT soit 157 156,20 € TTC.

Madame le Maire propose aux membres de l'Assemblée de suivre les avis de la Commission d'Appel d'offres et donc d'attribuer le marché conformément à la proposition énumérée ci-dessus.

Entendu l'exposé de Madame le Maire et après avoir délibéré à **L'UNANIMITE** des membres présents et représentés, le Conseil municipal

DECIDE :

- ✚ **D'ATTRIBUER** le marché adapté de travaux pour la construction de deux lits de séchage des boues à la station d'épuration à l'entreprise SADE conformément au descriptif rédigé ci-dessus,
- ✚ **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tout acte utile en la matière ;

AFFAIRES DIVERSES

✚ **INCENDIE DE FORÇA REAL DU 21 JUILLET 2015**

Monsieur René LAVILLE vient prendre des nouvelles de Monsieur Jean MONS. Des membres du conseil municipal lui donne des nouvelles.

Madame le Maire et plusieurs élus indiquent qu'à l'occasion de l'incendie d'origine accidentelle qui s'est déclaré sur Força Réal le mardi 21 juillet 2015, les vignes coupe-feu et les pistes DFCI ont pleinement joué leur rôle afin d'éviter la propagation du feu. 25 hectares ont été brûlés à l'occasion de ce sinistre.

Monsieur Gérard LLENSE souhaite savoir si une démarche a été engagée auprès des assurances. La réponse est affirmative. La commune a fait le nécessaire auprès de Groupama et demeure dans l'attente des instructions de cette dernière.

Monsieur René LAVILLE suggère que la commune pourrait provisionner une somme afin de faire procéder, comme cela a été le cas en Catalogne sud il y a quelques années, à l'enlèvement des arbres morts suite à l'incendie afin de permettre à la végétation de repartir.

Madame le Maire lui indique que c'est effectivement une évidence mais qu'il faut attendre le printemps pour voir ce qui est réellement mort et ce qui repart. Par ailleurs, ELLE indique que des spécialistes du Conseil départemental réaliseront très prochainement un diagnostic afin de connaître ce qui est en capacité de repartir.

ELLE propose donc de reparler de cette proposition lorsque les spécialistes de l'ONF et du Conseil départemental seront passés et que la commune en saura un peu plus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heures et trente huit minutes.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire

Mme Gislène BELTRAN-CHARRE